

## **Rapport du Président**

### **1. Intro / Séquence :**

En raison de la situation difficile actuelle, les prochaines décisions importantes de l'association, telles que les votes et les élections, seront désormais effectuées électroniquement/numériquement par courrier électronique. Comme déjà expliqué dans le dernier courrier, les conditions pour cela sont données par l'article 27 du règlement COVID-19 n° 3 (chapitre 4).

Comme les statuts de la société ont été adaptés en temps utile aux conditions modernes des possibilités de livraison électronique, cela est désormais également possible.

Avec cette lettre, je voudrais résumer les événements les plus importants de l'année passée.

Afin de discuter de ces sujets, une assemblée générale virtuelle (par vidéoconférence) sera organisée le jeudi 19 novembre 2020, de 17h30 à 18h30. Un courrier sera envoyé pour la procédure de connexion. Lors de cette réunion, les points de l'ordre du jour peuvent être discutés (sans vote). Le vote lui-même aura lieu par courrier électronique.

Pour le vote lui-même, il y aura un délai jusqu'après l'assemblée générale virtuelle le dimanche 22.11.2020. Ensuite, le résultat du vote sera annoncé dans un courrier circulaire.

### **2. Rencontre avec le président de la SSO, Jean-Philippe Haesler**

Début février 2020, j'ai pu rencontrer notre collègue Haesler, président du SSO, pour une discussion informelle. Ce fut une conversation très amicale, collégiale et très instructive.

L'une des choses que l'on a su au cours de cette réunion est qu'après d'âpres négociations, un formulaire pourrait être adopté par la commission mixte au début de 2019, ce qui signifie que les demandes de modification du tarif SSO (Dentotar) sont désormais possibles.

Les demandes préparées par le GPK, sous la direction de Dr. Roland Schmoker et Dr. Marc Baltensperger, ont été immédiatement éditées, insérées dans les formulaires correspondants et soumises. Les demandes concernent la facturation de l'assistance, le temps d'intervention, la surveillance post-opératoire, le chapitre 12 (hospitalisation) et le traitement des ostéosynthèses et des fractures. Jusqu'à présent, nous n'avons pas connaissance des résultats des traitements.

De la part du SSO, la participation du SSCOMF à divers événements du SSO est la bienvenue. Dr. Didier Malis et Dr. Daniel Zweifel représentent le SSCOMF à l'Assemblée des délégués. Des réunions virtuelles ont déjà eu lieu, mais sans thèmes importants pour le SSCOMF. Comme toutes les autres disciplines de la SSO, nous sommes invités à participer aux différents comités.

### **3. COVID 19**

À l'occasion des mesures officielles de confinement et des diverses conditions de changement, j'ai essayé de maintenir un certain flux d'informations pour les membres du SSCOMF, au moins dans la phase initiale jusqu'à la première détente. Apparemment, tous les membres n'ont pas reçu les informations envoyées par les autorités ou les médecins cantonaux.

#### **4. Les réunions du comité**

Compte tenu des mesures prises par les autorités, la discussion de divers sujets a eu lieu par courrier électronique et aussi par téléphone. Une réunion virtuelle du comité s'est tenue en septembre en utilisant le zoom.

Le comité a récemment nommé le Dr Michael Blumer (anciennement Prof. Benoît Schaller) à la tête de la commission de la formation.

En raison de la révision du programme de formation de la COMF, avec des ajustements aux spécifications de l'ISFM, il est devenu nécessaire de créer une commission d'examen. Le comité, en collaboration avec le professeur Christoph Kunz, en est l'initiateur. Le programme révisé de formation continue entrera en vigueur en 2021.

#### **5. Cours de formation / crédits annuels**

La SSO ainsi que la FMH ont décidé, après une enquête auprès des présidents des sociétés, de réduire les crédits à atteindre de 25 pour l'année 2020. Pour rappel, les crédits requis doivent être obtenus dans un délai de trois ans. Il y a donc suffisamment de temps pour y parvenir.

#### **6. Situation Université de Zurich**

En raison de la situation à Zurich, le professeur Martin Rücker a démissionné de tous ses postes au sein du SSCOMF.

Il a été annoncé dans les médias qu'une restructuration est en cours. Au nom du SSCOMF, j'ai, avec Prof Christoph Kunz, exprimé nos craintes envers le rectorat de l'université de Zurich et la direction de l'hôpital universitaire de Zurich, quant à une éventuelle séparation du COMF de l'hôpital universitaire du service de chirurgie orale du Centre de médecine dentaire dans le cadre d'une restructuration. Cela aurait des conséquences négatives massives non seulement pour les soins aux patients, mais aussi pour l'enseignement et la recherche. En outre, cela entraînerait des redondances, ce qui aurait également des effets économiques négatifs. Le développement est toujours en cours.

#### **7. Mouvement des membres, membres juniors**

La création d'une adhésion junior porte ses fruits : Nous pouvons déjà accueillir un premier membre, le Dr Matthias Wiesli, à condition qu'il soit accepté lors des votes. Quatre autres collègues se sont inscrits comme membres à part entière.

Le Dr Carsten Schindler a annoncé sa démission de la Société.

#### **8. Les changements dans la catégorie des membres extraordinaires précédents**

Conformément aux statuts, tous les membres extraordinaires qui remplissent les conditions requises pour être membre junior sont désormais assignés à cette catégorie.

Tous les membres extraordinaires sont classés comme membres ordinaire.

## **9. Vote / élections**

À la date limite fixée au 10.10.2020, aucune autre demande n'a été soumise pour les points de l'ordre du jour proposés pour lesquels un vote est requis.

Comme le procès-verbal de l'Assemblée générale 2018 n'a pas été envoyé à temps pour l'Assemblée générale 2019, son adoption doit être approuvée par le vote de cette année.

Dans la pièce jointe, vous trouverez, entre autres, le bulletin de vote, qui doit être rempli et me retourner par courrier ou par la poste, avec une date limite fixée au dimanche 22.11.2020.

Ensuite, le résultat du vote sera annoncé dans un courrier circulaire et pourra être consulté dans une zone protégée sur le site web du SSCOMF.

## **10. Du GPK**

La révision du tarif Tarco dans le chapitre CMF a été acceptée par les partenaires et a conduit au nouveau tarif TarDoc.

Les négociations au tribunal d'arbitrage (MTK/IV) sont toujours en cours ou n'ont pas encore eu lieu. Nous ferons rapport sur l'état d'avancement de ces négociations.

Le Dr Marc Baltensperger fait rapport qu'il y a seulement quelques cas accumulés.

## **11. Révision du programme de formation postgraduée COMF, Tarco : Dignité COMF dans le chapitre ORL**

Le programme de formation postgraduée PFP a été accrédité par le ISFM, à l'exception du catalogue chirurgical, avec effet au 01.07.2020. L'exclusion du catalogue chirurgical a été faite à la demande de l'ORL. Ils se sont plaints que le catalogue révisé contiendrait des opérations que seul le département ORL effectuerait. Le professeur Christoph Kunz et le Dr Robert Weber sont en contact et renégocient les points litigieux. Comme le catalogue chirurgical touche également à la dignité de la COMF dans le chapitre sur les ORL, les négociations se déroulent en parallèle. Les développements ultérieurs seront communiqués.

## **12. examen de spécialiste**

L'examen de spécialiste aura lieu cette année comme d'habitude (à Lausanne). Comme il n'y a généralement que 4-5 personnes présentes, il est possible de suivre les règles actuelles de Covid 19. Les détails seront communiqués directement aux candidats et aux examinateurs.

## **13. Prix Hugo Obwegeser**

Le prix Hugo Obwegeser, créé en 2013, a désormais un statut adéquat (voir la page d'accueil du SSCOMF). Les gagnants ont tous reçu un diplôme moderne ainsi que le prix en argent et sont annoncés sur la page d'accueil de la société.

Cette année, aucun travail n'a été soumis.

## **14. Prix Bertrand Jaques**

Pour le Prix Bertrand Jaques, j'ai également élaboré un statut adéquat, en coordination et en agrément de la Fondation. Le Prix Bertrand Jaques est destiné à soutenir les futurs médecins de la CMF. Les diplômes et les prix sont délivrés par la Fondation. Les détails se trouvent sur la page d'accueil du SSCOMF.

Il n'y aura pas de remise de prix cette année, en raison de l'absence de conférence et de présentations.

### **15. Les expertises extrajudiciaires (délégué : Prof. Benoît Schaller)**

Grâce à l'organe d'experts de la FMH, il est possible d'obtenir un règlement à l'amiable en cas de conflits entre les patients et les praticiens. Au cours des 36 dernières années, il y a eu 27 cas à évaluer dans le domaine de la CMF dans toute la Suisse. L'année dernière, il y en avait un, ce qui est un nombre gérable. La FMH a élaboré un nouveau règlement pour le bureau d'expertise extrajudiciaire de la FMH. Un accord correspondant avec la FMH a été ratifié.

### **16. Radioprotection CBCT/DVT pour ORL et MKG**

Un programme de formation complémentaire de radioprotection SSCOMF/SSORL a été accréditée en interne par le ISFM. Ainsi, la création d'une attestation de formation complémentaire en radioprotection dans le cadre du CBCT/DVT pour les ORL et les COMF a été développée et approuvée. Cela permet à chacun d'annoncer officiellement cette formation complémentaire en plus du titre de spécialiste de chirurgien CMOF sur la plateforme publique de la ISFM. Elle devrait entrer en vigueur en 2021.

**DRL:** Sous la direction de l'OFSP, les valeurs de référence diagnostiques pour la région de la tête et du cou ont été élaborées dans le cadre d'une étude menée avec plusieurs associations professionnelles, y compris le SSCOMF. Le travail est le suivant : „Establishment of national diagnostic reference levels in dental cone beam computed tomography in Switzerland. Outcome of the survey organized by the Swiss Expert group concerning the proposal of Dose Reference Levels (DRL) for dental head and neck CBCT “

**BAG :** publication d'une directive ; valeurs de référence diagnostiques pour l'utilisation de la tomodensitométrie à faisceau conique (CBCT) dans la région de la tête et du cou.

Les valeurs de référence diagnostiques (DRL). Il s'agit d'une valeur d'examen facilement mesurable et directement liée à la dose administrée au patient, ce qui permet une gestion efficace de la dose.

### **17. Homepage**

Le PD Florian Thieringer a réussi à créer une nouvelle apparence attrayante de la page d'accueil du SSCOMF avec beaucoup d'engagement. Mais il manque encore beaucoup de choses en ce qui concerne le contenu. Une demande à tous : envoyez vos contributions pour les " slots " encore manquants, qu'il s'agisse de textes, d'images ou d'idées au PD Florian Thieringer.

### **18. fmCH quo vadis**

Lors de la dernière réunion, les modifications des statuts ont été votées. Mais surtout, il y a eu des discussions sur les problèmes de tarifs (création de forfaits pour le secteur ambulatoire) et sur les objectifs du fmCH.

Pour le SSCOMF, ce n'est pas la première fois que la question se pose de savoir s'il est toujours intéressant de rester dans cette position, puisque la représentation du SSCOMF par le fmCH semble être de moins en moins disponible.

Même si un certain effet de pilotage peut être exercé par l'adhésion, nous devons réfléchir à rester dans cette société.

### **19. réunions prochaines**

18/19 novembre 2021 : Lucerne.

Novembre 2022 : Lausanne

Avec mes meilleures salutations

Robert E. Weber